



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

Envoyé en préfecture le 29/08/2023
Reçu en préfecture le 29/08/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20230829-20230825_01-AU

N°20230825/01

DECISION DU MAIRE

Portant signature de l'avenant n°6 au lot n°1 « VRD – Espaces Verts » dans le cadre du marché public de construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires

Annule remplace la décision n°20230822/01

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018 portant lancement des consultations relatives à la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires et autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la consultation lancée, selon une procédure adaptée, pour les travaux relatifs à la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires à Bousse,

VU la décision TR-02-2021 du 26 janvier 2021 par laquelle Monsieur le Maire a procédé à l'attribution des offres, notamment le lot n°1 « VRD-Espaces Verts » attribué à la société EUROVIA pour un montant initial de 139 841,26 € HT,

VU l'avenant n°1 d'un montant de 23 193.20 € HT au lot n°1 « VRD-Espaces Verts » attribué à la société EUROVIA pour la pose d'un mur de soutènement,

VU la décision n°20220623/01 portant signature de l'avenant n°2 d'un montant de 8 477 € HT au lot n°1 « VRD-Espaces Verts » pour la réalisation d'une tranchée pour la pose des réseaux d'une future pompe à chaleur,

VU la décision n°20221108/01 portant signature de l'avenant n°3 d'un montant de 6 824 € HT au lot n°1 « VRD-Espaces Verts » au titre de la création d'un espace vert dans la cour,

VU la décision n°20230613/01 portant signature de l'avenant n°4 d'un montant de 1 839 € HT au lot n°1 « VRD-Espaces Verts » dans le cadre de travaux de finition à l'entrée du parking et la création d'un talus en béton avec incrustation de galets de Moselle,

VU la décision n°20230613/01 portant signature de l'avenant n°5 d'un montant de 4 040 € HT au lot n°1 « VRD-Espaces Verts » pour la pose d'une clôture et d'un portillon à l'arrière du bâtiment ainsi qu'au titre de la sécurisation des coffrets d'alimentation d'énergies,

DECIDE

Article 1^{er} : De valider l'avenant n°6 d'un montant de 2 453.90 € HT au lot n°1 « VRD-Espaces Verts » attribué à l'entreprise EUROVIA dans le cadre du marché public de construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires portant sur la pose de 120m² de galets supplémentaires et la suppression d'une planche à pourrir ainsi que d'une bâche avec plantes couvre sol.

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision et d'engager, liquider et mandater les dépenses afférentes dans la limite des crédits disponibles au Budget.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Fait à BOUSSE, le 25 août 2023

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

